



---

Paris, le 29 avril 2025

## **CCOPA de la DTBS**

### **Déclaration liminaire CGT**

Monsieur le Président,

Les réorganisations et les réformes de ces dernières années ont fortement dégradé le niveau de service rendu aux usagers et les conditions de travail des ouvriers des parcs et ateliers. Le constat est fait. Il s'agit maintenant de proposer de nouvelles orientations pour répondre aux enjeux qui nous font face, notamment ceux liés à la mobilité des usagers, à la sécurité des usagers, à l'entretien du patrimoine, à l'environnement, au dérèglement climatique, en préservant l'outil OPA.

Ce faisant, les ouvriers des parcs et ateliers que nous représentons sont mécontents de la situation actuelle. Le ministère et les employeurs locaux ne prennent pas leur responsabilité pour proposer un cadre professionnel respectueux à ces derniers.

Nous devons pour sortir de cet état de fait, débattre au sein de nos CCOPA de l'organisation du service et de la place des ouvriers des parcs et ateliers afin de parvenir aux objectifs partagés sans risquer une dégradation des conditions de vie et de santé au travail.

L'évolution des missions et des métiers exercés par les OPA, les nouvelles compétences et qualifications acquises, l'ouverture à des postes et des emplois nouveaux nécessitent une refonte globale du statut encadrant les ouvriers des parcs et ateliers afin de reconnaître ces dernières sur le volet salarial et indemnitaire. Un volet nouveaux droits sociaux doit également s'inscrire dans ce projet.

Cette évolution statutaire est aujourd'hui au point mort. Ce changement est pourtant une nécessité pour parvenir à la prise en compte de nouveaux droits et répondre à une politique ambitieuse tant sur les missions, les métiers, les conditions de travail que la rémunération. L'ensemble des acteurs doit affirmer sa volonté de faire avancer le dossier par des actes.

Le SNOPA CGT propose une évolution statutaire ambitieuse répondant à une attente forte des ouvriers des parcs et ateliers mais aussi à celle des employeurs par une simplification et une harmonisation de gestion en s'inspirant des règles existantes au sein des corps de fonctionnaires. Elle s'opère déjà sur la mobilité mais ne s'accompagne pas d'une reconnaissance.

Notre projet se décompose en 3 volets :

- Un volet salarial dont la finalité est d'appliquer des mesures de rattrapages de politiques salariales mises en œuvre au sein de la population des fonctionnaires (déroulement de carrière, régime indemnitaire type RIFSEEP, suppression de l'abattement de zone...)
- Un volet harmonisation des règles de gestion relatives à la maladie, aux accidents de travail et plus globalement à la protection sociale, ...
- Un volet comportant des droits nouveaux eu égard à ce qu'il peut exister au sein du corps des fonctionnaires (indemnité de résidence, GIPA ...)

Monsieur le Président, nous vous demandons de joindre cette déclaration au PV et d'appuyer notre démarche auprès du secrétariat général du Ministère. En agissant ainsi, vous apportez votre soutien aux ouvriers des parcs et ateliers, vous contribuez au maintien des missions et métiers essentiels du service public et au bon fonctionnement de vos services, tout en vous assurant une meilleure capacité de gestion de ces personnels régis sous un statut particulier.

Enfin, monsieur le Président, nous souhaitons avoir un temps d'échange sur les points suivants :

- Mesures d'accompagnements professionnels (prime de métiers, de rendement ...)
- Formations techniques

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre écoute et nous vous laissons la parole.

Les élus CGT siégeant en CCOPA